

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 186 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-François CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes

MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHER représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLÉ, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-008-12599/22/CM

■ Approbation des tarifs du système de vélos à assistance électrique en libre-service "levélo" sur la commune de Marseille

30392

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole dispose d'un système de vélos en libre-service « levélo » déployé sur la commune de Marseille et exploité par la société JCDecaux, dans le cadre du marché n° 06/140, notifié le 19 octobre 2006. Ce marché, qui comprend 1000 vélos mécaniques répartis dans 130 stations, se terminera le 28 février 2023.

Le marché Z210457F00 de « mise à disposition, pose, entretien, maintenance et exploitation d'un dispositif de vélos à assistance électrique en libre-service sur le territoire de la commune de Marseille » a été notifié à l'entreprise CITYBIKE GLOBAL le 27 avril 2022 afin de renouveler ce service.

Le nouveau dispositif comprendra 2 000 vélos à assistance électriques répartis dans 200 stations et sera mis en service mi-décembre.

La tarification actuelle est la moins chère de France, avec :

- pour les abonnés un coût de l'abonnement à 5 €/an (voir 1 € pour un abonné du réseau RTM), puis 0,50€ par heure après la première demi-heure,
- pour les usagers ponctuels (1 à 7 jours) un coût d'abonnement de 1€ puis 1€ par heure après la première demi-heure.

La transformation du service levélo, aussi bien quantitative (+70 stations, + 1000 vélos) que qualitative (assistance électrique, services numériques), nécessite une refonte de sa gamme tarifaire permettant une meilleure couverture des dépenses engagées par la Métropole.

La hausse du tarif « Tout Public » est donc significative (6€/mois) mais :

- Elle reste en deçà des tarifs pratiqués dans les autres réseaux,
- L'abonnement au service peut être pris en charge à 50 % par l'employeur et une tarification réduite est mise en place à destination des étudiants, ramenant le coût de l'abonnement à 36 €/an,

L'abonnement est inclus dans les pass Métropolitains, Intégraux ou RTM qu'ils soient annuels ou permanents.

Une tarification à destination des personnes morales sera mise en place ultérieurement dans le cadre d'une réflexion tarifaire globale à destination de ces publics.

Il convient, par ailleurs, de définir la date de fin de prise des abonnements du dispositif actuel, dont la dépose a débuté en septembre 2022.

Le coût d'accès au service se décompose en deux parties : le montant de l'abonnement et le coût d'usage qui fait l'objet d'une facturation à la minute selon les modalités suivantes :

Païement à l'usage

Il s'agit du tarif par défaut suite à la création d'un compte levélo.

L'utilisateur ne paie pas d'abonnement mais s'acquitte, par trajet, de 1€ pour les 30 premières minutes puis 0,05 € par minute au-delà des 30 premières minutes.

Pass 24h levélo 3 € TTC

Pendant 24h, l'utilisateur peut réaliser un nombre illimité de trajets à vélo.

Les 30 premières minutes de chaque trajet sont gratuites, puis facturée 0,05 € par minute au-delà.

Pass permanent 6 € TTC

L'usager souscrit un abonnement mensuel avec un engagement de 12 mois minimum et renouvelable chaque mois au-delà par tacite reconduction.

Les 30 premières minutes de chaque trajet sont gratuites, puis facturée 0,05 € par minute au-delà. Une tarification réduite est prévue pour les moins de 26 ans.

Offres Vélo combinées avec les transports en commun

Les titulaires des abonnements transport précisés en annexe ont accès gratuitement au service.

Les 30 premières minutes de chaque trajet sont gratuites, puis facturée 0,05 € par minute au-delà.

Offres promotionnelles

Lors de manifestations ou d'évènements organisés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, celle-ci pourra faire bénéficier le public, en quantité limitée, de coupons promotionnels.

Ces coupons permettront un accès gratuit au service. Les coûts ultérieurs de locations restent inchangés.

En cas de pics de pollution, ces coupons permettront d'offrir la gratuité du service.

Pass Agent Métropolitain

Afin de promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements des agents métropolitains dans le cadre de leur mission, ceux-ci bénéficieront d'un libre accès au service. Le pass sera délivré sur une carte non nominative fournie aux directions métropolitaines qui en émettront la demande.

Les recettes sont estimées à 1,7 million d'euros par an.

Cautionnement

Lors de l'activation du service, une pré-autorisation par carte bancaire de 300 € (non-encaissée) sera réalisée à titre de caution pouvant être levée en toute ou partie par le Prestataire dans les cas et selon les conditions générales d'utilisation.

En cas de location de plusieurs vélos avec le même compte, le montant maximal de la caution est dégressif selon le calcul suivant : 2 vélos = 80% de 2 cautions, 3 vélos 60% de 3 cautions et 4 vélos 50% de 4 cautions

Les titulaires d'un abonnement au dispositif actuel conservent leurs droits jusqu'à l'échéance de leur abonnement. Ils devront ensuite souscrire à un tarif de la nouvelle gamme. La souscription d'un abonnement annuel sera cependant suspendue à partir du 31 octobre 2022.

L'achat de titres 1 à 7 jours restera possible. Les titres 1 à 7 jours achetés la dernière semaine de fonctionnement du service actuel ne seront pas valables sur le nouveau dispositif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le marché Z210457F00 de « mise à disposition, pose, entretien, maintenance et exploitation d'un dispositif de vélos à assistance électrique en libre-service sur le territoire de la commune de Marseille » conclu avec l'entreprise CITYBIKE GLOBAL ;

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de délibérer de nouveaux tarifs pour le service levélo eu égard aux évolutions prévues dans le nouveau marché ;
- Qu'il convient de préciser les modalités de transition avec le dispositif actuel.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la gamme tarifaire ci-annexée. Elle entrera en vigueur au démarrage du service.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités de transition avec le dispositif actuel.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget annexe Transports de l'exercice 2022 et suivant de la Métropole Aix-Marseille Provence – Sous-politique C210 – Nature 7083.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS